

GUIDE DE LOCATION DU GITE LA FILATURE/ REGLEMENT INTERIEUR

mis à jour le 16/07/2019

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)



Alarme

Le boîtier principal de l'alarme incendie se trouve dans l'entrée du niveau 3. En cas de déclenchement, l'alarme sonne pendant 5 minutes (300 secondes), et il n'y a aucun moyen de l'éteindre. Vous devez obligatoirement vous rendre devant l'écran de l'alarme et **appuyer sur la touche «D» pour visualiser le lieu du déclenchement**. Puis vous rendre sur le lieu indiqué pour identifier le problème.

En cas de départ de feu, vous devez essayer d'éteindre avec un des extincteurs à eau (voir rubrique extincteur). S'il n'est pas possible de maîtriser le feu, **fermez** la ou les portes et si possible la ou les fenêtres, puis procéder à l'évacuation du bâtiment et appeler les secours (le 18). Il faut vérifier qu'**absolument toutes les personnes présentes sur le site ont bien évacué**.

En cas de déclenchement intempestif, il faut impérativement et **immédiatement réarmer l'alarme** pour que le site reste toujours en sécurité. Une consigne affichée à l'intérieur de la porte du boîtier de l'alarme explique la procédure de réarmement.

Alcool et stupéfiant

L'usage des stupéfiants est strictement interdit dans le bâtiment. Les risques liés aux excès d'alcool sont assumés par les personnes elles-mêmes et par l'organisateur qui doit protéger ses convives en situations d'alcoolisation (risques liés à la conduite automobile, à l'utilisation des appareils électriques et chauffant et aux chutes).

Barbecue

2 barbecues sur roulette sont mis à votre disposition en bas de l'escalier principal au niveau 0. L'utilisation d'alcool à brûler ou d'essence pour allumer le barbecue est strictement interdite. Veuillez utiliser les allume-feu vendus dans le commerce. Attention après usage, de bien refermer les capots des barbecues pour éviter d'émettre de la fumée dans l'escalier (risque de déclenchement de l'alarme incendie).

Bruit

Afin que votre réception soit réussie sans perturber le voisinage, nous vous demandons de suivre les recommandations suivantes :

- **Ne pas ouvrir les fenêtres de la grande salle côté centre scolaire**, mais en cas de besoin ne les ouvrir que côté Sèvre.
- Ne pas sortir les appareils d'amplification musicale dans la cour.
- N'utiliser que le matériel de sonorisation mis à disposition dans le gîte.
- Ne pas se regrouper sur la passerelle tard le soir, mais plutôt en dessous au niveau de l'espace fumeur et dans la cour.

Chutes

Il est formellement interdit de s'asseoir ou de monter sur les différentes rampes, murets, bords des fenêtres, etc., dans le bâtiment extérieur. Le Moulin Idéal dégage toute responsabilité en cas de blessure entraînée par ce type de comportement.

GUIDE DE LOCATION DU GITE LA FILATURE/ REGLEMENT INTERIEUR

mis à jour le 16/07/2019

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCII!)

Déchets

Nous devons trier nos déchets : vous devez mettre les déchets recyclables (carton, plastique, métal) à l'exception du verre et du papier, dans des sacs jaunes de recyclage bien fermés avant de les emmener dans la benne jaune au bout de la passerelle ; mettre les déchets ménagers dans des sacs poubelle bien fermés avant de les mettre dans la benne verte. 3 bacs de 360 l sont à votre disposition, le remplissage du premier est gratuit (conformément aux conditions générales de location), le remplissage même partiel du second : 15 euros, le remplissage même partiel du troisième : 35 euros (soit 50 euros en tout pour l'utilisation des 3 bacs) En ce qui concerne le verre, vous devez l'emmener dans un collecteur, idem pour le papier. Vous en trouverez un sur le bord de la route en allant vers Gorges.

En cas d'oubli ou de négligence, le traitement des ordures ménagères par nos soins vous serait facturé 50 €.

Décoration

Vous pouvez décorer la salle à votre guise à condition bien-sûr de tout enlever avant votre départ, y compris les éventuelles agrafes, ficelles, et de restituer la salle dans son état initial (attention aux peintures).

Electricité

En cas de coupure, vous pouvez vérifier les deux tableaux de fusibles situé au niveau 1 entre les 2 chambres et celui existant au niveau 3 (à côté du local du veilleur) Nous vous recommandons de ne pas faire fonctionner en simultanée tous les équipements les plus gourmands en énergie (lave-vaisselle, four ...) en plus d'équipements que vous apportez (éclairage, appareil à crêpes, etc.). En cas de coupure générale du compteur, le disjoncteur se trouve dans le petit local en haut du petit escalier extérieur en ciment dans la petite cour (près du portail d'accès des pompiers). La clef du petit est mise à votre disposition avec les autres clefs.

Enfants

En cas de présence d'enfants en bas âge, nous vous demandons de prévoir les éventuels accessoires de sécurité et de confort nécessaires à votre séjour (chaises bébé, barrières d'escalier, lits parapluie, chauffe-biberon, alèses imperméables pour les lits du gîte). Des barrières de sécurité empêchant l'accès à la Sèvre ont été installées. **Veillez à ce que ces barrières restent fermées**, et à ce que les enfants ne restent pas au bord de l'eau sans surveillance.

Feux d'artifice lanternes chinoises

Pour des raisons de protection de l'environnement, (le site est dans une zone classée sensible), les feux d'artifices, les lancés de confettis, les feux de bengale, les lanternes chinoises sont strictement interdits.

Fumeurs

Pour des raisons de bruit, de sécurité et de propreté, les fumeurs doivent impérativement se tenir **sous la passerelle** au niveau 0, et ne pas écraser leurs mégots par terre. Il est interdit de fumer à un autre endroit en particulier sur la passerelle et dans le bâtiment du fait de la présence de détecteurs de fumée un peu partout dans les locaux. Il est strictement interdit de fumer dans l'ensemble du bâtiment.

Fumigènes

Les fumigènes, appareils à vapeur et à fumée sont interdits dans l'ensemble du bâtiment.

GUIDE DE LOCATION DU GITE LA FILATURE/ REGLEMENT INTERIEUR

mis à jour le 16/07/2019

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCI!)

Gazinière

La gazinière est installée en gaz butane bouteille. En cas de rupture de gaz, vous trouverez dans le même espace une deuxième bouteille de gaz.

Handicap

Deux chambres pour les personnes à mobilité réduite avec des sanitaires et des toilettes aménagés, sont à votre disposition au niveau 1. Outre les personnes à mobilité réduite, ou ayant des difficultés à monter les escaliers, ces chambres sont aussi **obligatoires pour les déficients auditifs**, (présence d'alarmes à signaux lumineuses adaptées, en cas de déclenchement de l'alarme incendie). Ces chambres sont aussi vivement recommandées pour les personnes à forte corpulence. (douche et toilettes spacieuses), et recommandées pour les non voyants (évacuation d'urgence plus facile).

Inondation

Même en cas de crue très sévère, le site reste intégralement accessible par la passerelle. Cependant **si la porte de sortie au niveau 0 en bas de l'escalier de secours n'est plus manoeuvrable, et/ou si les moyens de secours pompiers ne peuvent plus accéder le long du bâtiment au niveau 0, des mesures spéciales de sécurité et de surveillance sont mises en place par le propriétaire en concertation avec le locataire, et en accord avec les décisions du maire de Gorges.** Selon les prévisions météo, l'heure de survenue du pic de la crue, son niveau, le nombre et l'âge des personnes présentes sur le site, la nature de l'évènement organisé, peut être mise en place une mesure de surveillance spéciale, voire une décision exceptionnelle d'évacuation totale du site. Quelles que soient les décisions prises, le locataire et les occupants du site doivent se soumettre intégralement et scrupuleusement aux ordres du prioritaire ou de ses représentants.

Dans le cas de suites juridiques éventuelles, le cas de l'inondation sévère doit s'apparenter à un cas de force majeure pour le propriétaire, la survenue des inondations sur la Sèvre Nantaise n'étant prévisibles que quelques heures à l'avance.

Ménage

Le ménage de fin de séjour est compris dans le prix de votre location. Cependant nous vous demandons de laver et de ranger la vaisselle, de trier vos ordures ménagères (voir rubrique «déchets»), de laisser les poubelles vides et propres et de garder l'ensemble des appareils ménagers propres (réfrigérateurs, four, lave-vaisselle, cafetières, gazinière, plans de travail, etc.). De même, vous devez maintenir tous les espaces extérieurs propres sans cotillons, sans papiers, sans mégots.

Stationnement

Vous pouvez stationner dans l'ensemble de la cour des deux côtés de la passerelle sauf contre le bâtiment, espace exclusivement réservé à l'accès pompiers. |

I existe à 200 mètres un parking en haut sur la gauche quand vous continuez la route vers le bourg de Gorges, après le groupe scolaire. Ce parking vous permet de rejoindre la Filature à pied, en toute sécurité, le long du groupe scolaire puis par le passage souterrain piéton sous la route menant du centre scolaire à la cour du gîte.

Un deuxième parking situé sur le même côté de la route que la Filature presque en face du parking du centre scolaire est aussi à votre disposition.

En revanche, il est strictement interdit de stationner dans l'impasse devant les maisons le long de la Sèvre.

Sécurité Incendie

Le site est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 4^{ème} catégorie.
(voir la rubrique ALARME)

GUIDE DE LOCATION DU GITE LA FILATURE/ REGLEMENT INTERIEUR

mis à jour le 16/07/2019

DOCUMENT À LAISSER DANS LE GITE (MERCII!)

Nous vous rappelons la présence des **2 escaliers de secours** aux extrémités de chaque plateau, accessibles de chacun des étages.

Des **extincteurs** sont placés sur chaque palier, vous en trouverez aussi un dans la grande salle et un autre sous le tableau électrique du niveau 1 placé devant les deux chambres. Il faut que vous ayez repéré leur emplacement et leur fonctionnement en cas d'incendie.

Toutes les portes extérieures sont facilement déverrouillables de l'intérieur.

La grande salle ne doit pas accueillir plus de 199 personnes (132 personnes recommandées)

Par ailleurs, l'utilisation des prises multiples est interdite sur le site (sauf celles munies d'un interrupteur lumineux marche/Arrêt), ainsi que celle de tout appareil de cuisson du type réchaud, etc.

Vous devez faire en sorte que l'ensemble des issues à tous les étages restent bien dégagées pendant toute la durée du séjour. De même, les portes coupe-feu des chambres et des escaliers, ne doivent pas être encombrées ou bloquées.

Sonorisation

La sonorisation est entièrement installée (table+hauts-parleurs) avec du matériel qui vous permettra de profiter d'un son optimisé pour la salle. Conformément à la réglementation en vigueur, le volume sonore ne doit pas dépasser 105 DBA. Au dessus, il représente un danger pour les personnes présentes dans la salle et risque d'incommoder les voisins. Un limiteur de son a été installé dans la grande salle pour permettre le respect de cette règle.

Il est interdit de sortir la sono à l'extérieur.

Vaisselle

La vaisselle est entièrement à votre disposition, y compris les ustensiles, marmites... Vous devez restituer le gîte avec le matériel et la vaisselle lavés et rangés dans les emplacements prévus. En cas de négligence une somme forfaitaire de 50 euros vous sera demandée.

Veilleur de nuit

Les samedi soir et veilles de jours fériés (en accord avec le locataire exploitant) un veilleur de nuit peut-être présent sur le site entre 22 heures et 8 heures du matin. Ce veilleur est présent pour vous aider à assurer la sécurité incendie du site. Il prendra contact avec vous au moment de son arrivée, puis il se tiendra dans le local qui lui est réservé au niveau 3. Vous devez impérativement suivre ses consignes s'il y a lieu. En dehors de cette période, c'est au(x) locataire(s) qu'incombe la responsabilité de la sécurité du site.